

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule

Les locataires de la résidence Saint-Jean Baptiste de La Salle sont invités à développer un projet de vie chrétien qui les soutienne à titre personnel et aussi dans leur vie d'étudiants. Vivant en colocation, travailler ensemble dans un esprit lasallien sera une proposition naturelle qui leur sera faite.

Ce défi du vivre ensemble chrétien ne peut être relevé qu'à une triple condition :

- Le respect de l'histoire et des convictions de chacun.
- **L'acceptation par tous du caractère chrétien du projet.**
- La volonté de chacun d'y prendre part.

Les jeunes qui font le choix de vivre cette expérience s'engagent à :

- **Etre acteurs de la vie de la résidence**
- **Participer à la vie de la résidence en partageant environ deux soirs par mois un temps de d'intériorité en commun préparé à tour de rôle.**
- **Dans un esprit chrétien, vivre un temps de partage deux soirs par mois autour de thèmes de sociétés, de témoignages de vie...**

Vie en colocation

Une vie harmonieuse n'est possible qu'à travers le respect de chacune des règles de vie commune qui sont présentées dans ce règlement intérieur.

Pour respecter le confort et le bien être de chacun, **il est interdit de faire du bruit dans la résidence ou de déranger ses voisins ou colocataires entre 21h00 et 7h00. A partir de 21h00, chacun veillera aussi à baisser le son de la musique ou de sa télévision.**

Chaque chambre est prévue pour l'accueil d'une seule personne. L'hébergement d'une autre personne, en présence ou en l'absence du locataire, est strictement interdit.

Locaux

Les chambres sont situées dans des appartements en colocation (trois à quatre chambres par appartement) sauf pour un studio et un T1 pour une personne. Les appartements sont meublés avec une cuisine et une salle de bain. Un état des lieux contradictoire est établi à l'entrée et à la sortie. En cas de dégradations, celles-ci seront facturées aux membres de la colocation.

Une femme de ménage passe chaque semaine pour entretenir les parties communes des appartements (sanitaires, cuisine, pièces de vie, couloirs) et vider la poubelle de chaque chambre. Chaque locataire veillera à la propreté de sa chambre et des parties communes. Chaque colocataire organisera une juste répartition des tâches.

Connexion internet

Le choix d'une connexion ADSL indépendante a été faite. Cette connexion est commune à tous les studios et donc, toute machine qui s'y connectera se trouvera sur un réseau complètement ouvert et non sécurisé. Il appartient à chacun de protéger sa propre machine de tous risques de malveillance, de virus...

Trousseau

Chacun des locataires veillera à fournir draps, couettes, alèse, ainsi que tout le linge de bain.

Consommables

Tous les consommables sont à la charge des locataires (papier toilette, sacs poubelle, produits d'entretien...)

Lessive

Les appartements ne sont pas équipés de lave linge. Une laverie automatique est située en face de la résidence

Restauration

La résidence ne propose pas de restauration collective. Chacun pourra préparer un repas de manière individuelle ou collective par appartement. Le réfrigérateur de la cuisine est partagé par tous les locataires qui s'organisent pour le gérer familialement.

Accès – Clés

Chacun dispose d'une clé permettant d'accéder à la résidence et à son appartement, chacun en étant personnellement responsable. La résidence étant incluse dans un établissement scolaire, en période scolaire, entre **7h45 et 19h00, l'entrée et la sortie de la résidence devront obligatoirement se faire par le 21, rue Saint Antoine**, accès sécurisé de l'établissement. Aux autres horaires ou pendant les vacances scolaires, les entrées et sorties pourront se faire directement par le 30 rue du Petit Musc. Tout locataire utilisant ce passage devra alors impérativement refermer la porte à clé et en sera personnellement responsable (espace sous vidéosurveillance).

Tabac

Conformément aux textes de loi relatifs aux établissements d'enseignement, la résidence ainsi que la cour constituent une zone non-fumeur. Les étudiants qui seraient dépendants du tabac ne pourront donc, sauf sevrage de leur part, intégrer la résidence Saint Jean-Baptiste de La Salle.

Tarifs

Le prix à l'année est compris entre **500 et 776** euros par mois (du **01/09/2018 au 30/06/2019**) en fonction du type de chambre. Les locataires sont susceptibles de pouvoir bénéficier de l'APL (Aide Personnalisée au Logement) dont le montant varie en fonction des ressources (environ 80 euros).